



## NOTIONS D'URBANISME

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

**Public visé :** Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

**Prérequis :** Sans niveau spécifique

**Accessibilité aux personnes handicapées**

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS DISPONIBLES

### Objectifs

- Appréhender les évolutions de l'urbanisme et notamment de la loi Elan
- Appliquer les règles urbanistiques à la vente immobilière

### Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Exercices pratiques autour de l'étude de PLIE





# NOTIONS D'URBANISME

## Contenu de la formation

Formation relevant de la loi ALUR permettant la délivrance de la carte professionnelle

### 1. L'URBANISME, C'EST QUOI ?

#### Les documents d'urbanisme

- Le Plan Local d'Urbanisme et les zones constructibles
- La carte communale
- Le règlement National d'Urbanisme (R.N.U)
- Les servitudes publiques

#### Les autorisations d'urbanisme

- Certificat d'urbanisme informatif et pré-opérationnel
- Le permis de construire
- La déclaration préalable
- Le permis de démolir

### 2. L'URBANISME AU PROFIT DE L'IMMOBILIER

- Les divisions parcellaires : permis d'aménager et déclaration préalable
- Le lotissement et ses documents

### 3. LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Voies de recours et délais





# NOTIONS D'URBANISME

## Contenu de la formation

### 4. LA FISCALITE LIEE AUX AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

- La taxe d'aménagement
- La redevance archéologique préventive

### 5. LOI ELAN ET URBANISME

- Mieux construire et moins cher
- Limitation des recours abusifs

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation.

À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





# NOTIONS D'URBANISME

## Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas  
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

## Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Identifier les conditions d'occupation du sol et de l'espace
- Lister les autorisations d'urbanisme nécessaires
- Connaître le contentieux de l'urbanisme
- Informer sur la fiscalité liée aux opérations de constructions
- Appréhender l'impact de la loi Alur en matière d'urbanisme
- Sensibiliser à la loi Elan

## Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation  
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation  
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

## Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

## Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

